

## **DECLARATION POLITIQUE DU CAUCUS DES DEPUTES NATIONAUX DE LA TSHOPO**

Nous, Députés nationaux de la Province de la Tshopo, réunis en date du 31 Octobre 2025 au palais du peuple pour analyser la situation politique qui prévaut entre l'Assemblée Provinciale et le Gouverneur de Province déchu, et la lettre du vice-premier Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et affaires coutumières accusant réception de la lettre du Président de l'Assemblée Provinciale adressée à Son Excellence Monsieur le Président de la République transmettant le procès-verbal du déroulement de vote de la motion de défiance contre le Gouverneur ; notons :

1. En date du 08 Octobre 2025, les pétitions déposées contre les membres du bureau de l'Assemblée Provinciale ont été examinées et votées sans interférence et sans incident comme exige la loi;
2. En date du 20 Octobre 2025, après le dépôt de la motion de défiance contre le Gouverneur, un télégramme a été envoyé par le Vice-Ministre des affaires coutumières pour rappeler le Bureau de l'Assemblée, les motionnaires et monsieur le Gouverneur à Kinshasa pour consultations, une intervention jugée outrancière ;
3. En date du 24 Octobre 2025, la Vice-Ministre de l'intérieur et sécurité assumant l'intérim du VPM signe une autorisation collective de sortie ordonnant au Président de l'Assemblée Provinciale et le Gouverneur de regagner Kisangani le 25 Octobre 2025 enfin de poursuivre avec la procédure de la motion de défiance déjà enclenchée, mais malheureusement, le Gouverneur se décidera de rester à Kinshasa ;
4. En date du 27 Octobre 2025 l'Assemblée Provinciale avait siégé valablement, examiné et voté la motion de défiance contre le Gouverneur de Province ; 18 Députés Provinciaux ont pris part, 18 ont voté pour, zéro contre et zéro abstention ;
5. En date du 29 Octobre 2025, le Gouverneur déchu contestant sa déchéance, a déposé sa requête à la Cour Constitutionnelle ;
6. En date du 30 Octobre 2025, par sa lettre d'accuse de réception de la correspondance adressée au Président de la République par le Président de l'Assemblée Provinciale de la Tshopo, le VPM de l'Intérieur tente d'imposer la réhabilitation du Gouverneur déchu en violation de la Constitution et les lois de la République.

**En** égard de ce qui précède :

1. Le caucus des Députés Nationaux de la Tshopo encourage la stabilité des institutions Provinciales, le respect des lois du pays et les attributions de chaque institution provinciale ;

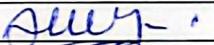
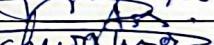


2. Le caucus des Députés Nationaux de la Tshopo exige du VPM de l'Intérieur de respecter la loi sur la libre administration des Provinces et d'agir dans les limites de ses attributions ;
3. Le caucus des Députés Nationaux de la Tshopo encourage monsieur le Gouverneur déchu à poursuivre la procédure Judicaire telle qu'entamer à la cour constitutionnelle ;
4. Le caucus des Députés Nationaux de la Tshopo sollicite du Président de la République, Chef de l'Etat, garant de bon fonctionnement des institutions de la République d'avoir un œil regardant sur la situation politique dans la Province de la Tshopo.

Quant au VPM de l'Intérieur, Le caucus des Députés Nationaux de la Tshopo se réserve le droit d'initier des actions conformément à la Constitution et au Règlement intérieur en cas de la persistance de la violation des textes légaux.

**Fait à Kinshasa le 31 Octobre 2025**

**CAUCUS DES DEPUTES NATIONAUX DE LA TSHOPO**

N°	NOMS, POST NOMS ET PRENOMS	CIRCONSCRIPTION	SIGNATURE
01	MOLEKO MO LIWAT ANASTASIE	BASOKO	
02	KITOKO LISOMBO ET.	ISANGI	
03	KOLO NDO DARUWEZI ELIE	LIRUNDU	
04	ANGOTT KALA SENGWA	KISANGANI	
05	TCHWAMA LITOKA ELYSEE	OPALA	
06	MAOWA ATOMBEA	KIS	
07	ALU ASSAM KABALA	BALAFON	
08	MANGALA SAKILIKILI FONTAINE	KISANGANI	
09	LOUKA LIKUNIELA THEOKE	KISANGANI	
10	LIMENGO IKOLONGA TREUR	KANDI	
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			